



## « LES INFOS BRÈVES ASPREMONTOISES »

**Lettre N°47 JUILLET - AOÛT 2024**

### AGENDA JUILLET AOÛT

#### Vendredi 12 juillet à 21h :

Estivale « Merry Mood Electro-shock »  
salle Honoré Trastour

#### COMMEMORATION 14 JUILLET

#### - Samedi 13 juillet à 19h :

Bal de la fête nationale,  
cour de la médiathèque

#### - Dimanche 14 juillet à 11h :

Dépôt de gerbes  
suivi d'un apéritif cour de la médiathèque

#### Vendredi 19 juillet à 19h :

Vernissage exposition Max CHARVOLEN,  
(exposition du 20 juillet au 11 août)

#### Samedi 20 juillet à 19H :

Soirée disco  
cour de la médiathèque

#### FETE PATRONALE DE LA SAINT-JACQUES

Du 26 au 28 juillet 2024  
(programme détaillé page 5)

#### Judi 1 Août à 21h :

concert Michel LETHIEC  
avec l'orchestre Camerata Osa Musica  
Eglise Saint-Jacques

#### Samedi 3 Août de 19h00 à 23h00 :

soirée musicale pop rock (Broken Arms et  
Mama Vendetta), place du château

#### FETE DE NOTRE DAME MARIE DES SALETTES

- Mercredi 14 Août à 21h : procession départ  
chapelle Saint-Claude à 20h30 et procession  
jusqu'à la chapelle des Salettes

- Judi 15 Août à 10h : messe suivie de la pro-  
cession et d'un apéritif déjeunatoire

#### Samedi 17 Août à 21h :

Estivale « Where is boom »  
salle Honoré Trastour

### KERMESSE DE L'ECOLE DE LA PRAIRIE SAMEDI 29 JUN 2024 : QUEL SUCCÈS !

Plus de 670 personnes (432 adultes et 227 enfants), les enseignants, le personnel communal et les élus pour une grande fête réussie. Un grand remerciement au corps enseignant, aux parents d'élèves pour la tenue des stands et la remise en place des lieux, au personnel communal bénévole et à la directrice d'école Mme Mélanie Brunel.



#### Vendredi 23 Août à 19h :

vernissage Jean-Pierre LUCINI,  
(exposition du 24 août au 15 septembre)

#### Samedi 31 Août à 20h30 :

théâtre Marivaux « La Méprise »  
place du château avec le TNN, Bénédicte  
Allard, Elise Clary, Alexandre Diot-Tchéou,  
Gérard Holtz, Muriel Mayette-Holtz, Laurent  
Prevot et Romain Pelsez

#### Samedi 7 septembre :

forum des associations  
cour de la médiathèque

#### Dimanche 8 septembre à 21h :

concert Michel LETHIEC  
chapelle Saint -Claude

## EDUCATION

La fin de l'année est riche au sein du groupe scolaire avec plusieurs actions du périscolaire et du scolaire :

Dans le cadre des activités périscolaires, **une représentation de l'atelier théâtre a eu lieu le mardi 2 juillet** pour clore l'année de cours.



Fin juin, c'est au tour du **Conservatoire Départemental de Musique de procéder aux auditions de fin d'année.**

Toujours dans le cadre d'une volonté municipale de favoriser la culture, les enfants bénéficient **tous les vendredis de 14h00 à 16h30, d'un accès privilégié à la médiathèque.** Le 21 mai dernier, la classe maternelle de Madame Carta a pu découvrir le nouveau fond documentaire et ludique de notre médiathèque.



Dans les différentes initiatives, on notera aussi **le projet scolaire qui a consisté à créer une serviette de bain avec des illustrations des enfants de l'école, illustrations en lien avec l'année olympique.** Ces serviettes de bain ont été vendues lors de la kermesse.



Mais aussi la **remise le mardi 2 juillet, comme chaque année, d'une calculette « collège » aux élèves de CM2** afin d'aborder au mieux la prochaine étape de leur scolarité. Cadeau offert par la municipalité.

## RETOUR SUR LES EVENEMENTS DE JUIN 2024

### CARTON PLEIN POUR LE LOTO D'ASPREMONT

La salle Honoré Trastour a une fois de plus fait salle comble à l'occasion du loto organisé par le comité des fêtes.

Près de deux cent personnes sont venues tenter leur chance, dans une ambiance conviviale et animée. Et pour cause, les plus chanceux ont pu remporter de très beaux lots tels qu'une trottinette électrique, un PC portable ou une télévision 126 cm.

L'équipe du comité des fêtes proposait aussi une **restauration rapide et une buvette** sur place pour mieux fêter les victoires et consoler les plus malchanceux.

Le prochain loto est prévu en décembre prochain.



### FÊTE DE LA MUSIQUE D'ASPREMONT

Partages, danses, convivialité et bonne musique : tous les ingrédients étaient réunis pour réussir cette fête de la musique 2024.

Pour la première fois, la soirée s'est déroulée dans la cour de l'ancienne école. Cela n'a pas empêché les Aspremontois de venir célébrer la fête de la musique comme il se doit, grâce au groupe Pop Rock Ziclectic't. Petits et grands ont pu se retrouver sur place dans une ambiance chaleureuse, festive et sécurisée.

# FETE PATRONALE DE SAINT-JACQUES LE MAJEUR 2024



## Vendredi 26 juillet :

Soirée estivale « *Moana folks* » salle Honoré Trastour à 21h00

## Samedi 27 juillet :

- Concours de pétanque en doublette arrangée clos de boule et terrain de l'école de la Prairie à compter de 13h30

- Grand bal de la Saint-Jacques Le Majeur avec DJ Gilou, cour de la médiathèque à 19h

## Dimanche 28 juillet :

9h45 : dépôt de gerbes au monument aux morts

10h00 : *INAUGURATION* de la réfection de l'église paroissiale de Saint-Jacques Le Majeur

10h15 : grande messe suivie de la procession dans les rues du village

12h00 : *INAUGURATION* de la réfection de la place Léandre Astraudo et de l'avenue Gaspard Clérissi

12h15 : *INAUGURATION* des remparts et du jardin du château

12h30 : allocution des autorités suivi d'un déjeuner place du château

A compter de 16h, animations diverses :

- balades en poney dans les rues du village (enfants de 3 à 8 ans)

- animations par « *Les compagnons de la Tourrentelle* » :

- Chants et déambulation en costume
- Démonstration de danse
- Jeux pour enfants (écriture à la plume d'oie, confection de bracelets...)
- Tissage et macramé.

19h00 : soirée dédiée aux habitants, animation et cocktail dinatoire avec « *Events Musique* »



	Les 28 communes (dont une partie de Nice)	Aspremont
Votants	60 814	1 399
Suffrages exprimés	59 197	1 358
Taux d'abstention	33.34 %	29.70 %
D'INTORNI C (UXD)	29 804 voix, 50.35 %	687 voix, 50.59%
DECOUIGNY F (UG)	12 233 voix, 20.66 %	224 voix, 16.49 %
NOFRI G (ENS)	8 473 voix, 14.31 %	171 voix, 12.59 %
BENOIT P (DIV)	6 375 voix, 10.77 %	214 voix, 15.76 %
HVIDSTEN A (ECO)	1 876 voix, 3.17 %	49 voix, 3.61 %
BENKEMOUN A (EXG)	436 voix, 0.74%	13 voix, 0.96 %



Mme Christelle d'INTORNI députée sortante, réélue avec 50,35 % des voix au 1<sup>er</sup> tour.



**THEATRE NATIONAL DE NICE**

La  
Méprise



Marivaux  
Mise en scène  
**Muriel Mayette-Holtz**

**Samedi 31 août 2024 – 20h30**  
**Place du Château**

**Entrée libre**





**L'Agence Mobile**  
Vous rend  
Visite



**Mercredi 10 juillet 2024**  
de 12h00 à 14h00  
**Place Bernard GARINO**

- Information sur le réseau
- Création de carte
- Rechargement d'abonnement
- vente de titre

Information détaillée :  
08 1006 1006 Service 0.06 € / min + prix appel ou [www.lignesdazur.com](http://www.lignesdazur.com)

**LE MOT DE LA LISTE « AIMONS ASPREMONT »**

Le sol notre ressource

Je souhaitais partager avec vous cette découverte et pourquoi la mise en place d'un broyeur par la commune est une acquisition qui a un intérêt de plus.

Les Bourguignons, couple d'ingénieurs agronomes, faisant des conférences dans le monde entier, sont récemment venus faire une conférence dans notre région, et grâce à leur connaissance, j'ai compris la richesse du sol que j'appelais terre. Nos sols sont créateurs de nos terroirs. Mais pour valoriser ce terroir donné par la roche mère, il faut que les plantes puisent dans la profondeur pour atteindre cette roche mère. Cependant, une plante posée seule sur le sol avec le fameux NPK, elle ne le peut pas atteindre les profondeurs.

Il existe une succession d'interaction de monde différent qui interviennent pour aider la plante. Un monde vivant de différente échelle, minéral et vivant, des éléments argiles, humus, azote, calcium..., fait de champignons, de bactéries aérobies et aussi anaérobies, de vers de terre, nombreux autres insectes tels que les collemboles (et j'en oublie certainement) qui permettent de communiquer avec cette roche mère, de créer de l'humus, d'aérer le sol qui peut s'oxygéner et avoir la capacité d'absorber l'eau des pluies. La richesse de cette complexité est fascinante et essentielle pour les ressources avenir.

Vous pourrez certainement trouver grâce sur le net des vidéos si le sujet vous intéresse.

Laure Gignoux - Aillons Aspremont

*Toutes les délibérations présentées ont été approuvées à l'unanimité des conseillers présents ou représentés, soit 18 conseillers. Ci-dessous, les principales délibérations.*

### POINT N°1 : RETRAIT DE LA COMMUNE DE LA TRINITE

Depuis le renouvellement de l'assemblée du Sivom Val de Banquière, au printemps 2020, la commune de la Trinité a souhaité progressivement, mais de manière certaine, reprendre en gestion directe les compétences qu'elle avait jusque-là confiées au Sivom. Au début de l'année 2022 c'est toute la gestion de la compétence animation « enfance » qui a été reprise par la Trinité. Au 1er septembre 2023, c'est la gestion des compétences « sport » « jeunesse » et « petite enfance » qui a été transférée. A l'issue de ces mouvements, il apparaît que la commune de la Trinité n'a plus vocation à se maintenir dans le périmètre du syndicat. L'article L 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'une commune peut se retirer d'un syndicat intercommunal sous réserve d'obtenir l'accord de l'assemblée délibérante de l'EPCI. Le retrait est subordonné à l'accord des conseils municipaux des communes membres, exprimé dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement.

Le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant, pour se prononcer sur le retrait envisagé. Au final, la décision de retrait est prise par le représentant de l'Etat. Il est donc proposé d'autoriser le retrait de la commune de la Trinité du syndicat Val de Banquière.

### POINT N° 2 : MISE A DISPOSITION D'UN VEHICULE MUNICIPAL AU CCAS

Dans le cadre de l'élaboration budgétaire, le conseil municipal a validé l'achat d'un véhicule mutualisé avec le CCAS. L'achat du véhicule réalisé, il s'agira d'autoriser la signature d'une convention de mise à disposition entre les deux collectivités.

La commune d'Aspremont met ainsi à la disposition du C.C.A.S un véhicule Dacia Jogger 7 places hybride 140 cv pour la mise en œuvre opérationnelle de ses activités.

En photo le maire Pascal Bonsignore, président du CCAS et Henri Braquet vice-président du CCAS.



### POINT N°3 : DENOMINATION DE LA PLACE ET DU JARDIN DU CHATEAU

Conformément à l'article L. 2121-29 du CGCT du Code Général des Collectivités, il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, principalement à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal. Dans le cadre du chantier de la sécurisation des remparts et de l'aménagement du jardin du château, dont l'inauguration est prévue le dimanche 28 juillet, il est proposé de dénommer la place du château, place Antoine BARBIER. Il en est de même en ce qui concerne le jardin du château qui devient le jardin MILON.

Monsieur Antoine BARBIER est issu d'une très ancienne famille aspremontoise. Il a été conseiller municipal durant 35 ans. Il est nommé 2ème adjoint en 1959 et il le restera jusqu'à son décès le 1 mai 1970. Trente-cinq ans de mandat dont onze en tant que maire-adjoint, très dévoué à sa commune et à ses habitants, il a participé au développement d'Aspremont et a œuvré au bien-être des villageois.

La famille MILON est installée à Aspremont depuis 1771. Elle a fourni de nombreux notables, médecins, notaire ou pharmaciens dont Monsieur Philippe Milon propriétaire du jardin du château.

### POINT N° 4 : REVALORISATION DE L'AIDE EN FAVEUR DE LA REHABILITATION DES FACADES DANS LE CENTRE ANCIEN DE LA COMMUNE

Par délibération en date du 6 février 2002, le conseil municipal avait validé l'attribution d'une aide financière aux propriétaires désireux de restaurer leur façade dans le centre ancien de la commune dont les habitations se trouvent dans le périmètre annexé. Le montant de l'aide de 915 € était conditionné à une exécution des travaux suivant l'étude et les conseils techniques du C.A.U.E. De même, le conseil municipal avait retenu un nombre de cinq subventions par an.

Aussi, au regard de l'évolution du coût de la construction et de l'inflation, il est proposé au conseil municipal, de réévaluer l'aide à 1500 euros, de rester sur le même périmètre conformément au plan annexé, de conditionner son versement à l'obtention d'une autorisation d'urbanisme et d'une facture acquittée, de ne pas mettre de limite concernant le nombre de demandes par an et ce, au regard de la capacité budgétaire et du recul depuis 2002.

## **POINT N°5 : CREATION D'UNE RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE**

La loi du 13 août 2014, de modernisation de la sécurité civile, souligne que la sécurité civile est l'affaire de tous. Cette loi rappelle que si l'Etat est le garant de la sécurité civile au plan national, l'autorité communale joue un rôle essentiel dans l'information et l'alerte de la population, la prévention des risques, l'appui à la gestion de crise, le soutien aux sinistrés et le rétablissement des conditions nécessaires à une vie normale.



Pour aider l'autorité municipale à remplir ces missions, la loi offre la possibilité aux communes de créer une réserve citoyenne, fondée sur les principes du bénévolat et placée sous l'autorité du maire, dans les conditions fixées par les articles L 724-1 à L 724-14 du code de la sécurité intérieure. Elle offre, aux bénévoles qui apportent leur aide à la commune, la protection assurancielle de la collectivité pour cette activité. Ces derniers sont sollicités ponctuellement lors de manifestations publiques, à l'occasion d'opérations de sensibilisation, de prévention ou d'amélioration du cadre de vie de la population, et bien entendu en cas de crise.

Cette réserve ne vise en aucune manière à se substituer ou à concurrencer les services publics de secours et d'urgence. Au regard des différentes périodes subies par les aspremontois, qu'il s'agisse d'évènements climatiques ou sanitaires, et plus largement pour toute situation de crise, la mise en place de cette réserve offrira à la commune un moyen complémentaire d'appui aux services de sécurité et d'aide à la population dans ces moments particuliers.

La RCSC se verra dotée de la mise à disposition d'un terrain communal cadastré A n°258 avec installation d'algécos permettant le stockage de matériel d'intervention, un budget propre de 3000 € et de moyens mutualisés avec ceux des services communaux, en cohérence avec leur propre activité.

Les réservistes seront recrutés selon des conditions fixées par arrêté municipal, ils seront signataires d'un acte d'engagement à servir dans la réserve communale. Leur accès dans la RCSC leur permettra d'être formés PSC1 (Prévention et Secours Civique de niveau 1) et de bénéficier de recyclages réguliers, entre autres formations.

Plus généralement, les missions, l'organisation et le fonctionnement de la RCSC seront précisés par arrêté du Maire. Un règlement intérieur sera élaboré en lien avec le SDIS et sera également adopté par arrêté.

## **POINT N°6 : MISE EN PLACE D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT**

Le décret n°2023-1006 prévoit que les organes délibérants des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et les groupements d'intérêt public, peuvent instituer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire.

Le décret définit également l'employeur compétent pour le versement de la prime. Il fixe le montant maximum dans la limite duquel les organes délibérants déterminent le montant de cette prime en fonction de la rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, le plafond de rémunération pour l'éligibilité au dispositif étant fixé à 39 000 euros bruts.

## **POINT N° 8 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION BLOUSES BLANCHES DU DESERT POUR LE RALLYE DES GAZELLES**

Dans la perspective de réalisation de l'édition 2025 du rallye des Gazelles, l'association « blouses blanches du désert » a sollicité la mairie pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle. Ce rallye féminin de notoriété internationale intervient dans plusieurs domaines multiples que sont le médical, le développement durable et l'environnement, la réinsertion professionnelle et l'assistance à la vie quotidienne, l'aide à la scolarisation par le déploiement de dons notamment. Il s'agira donc d'autoriser l'attribution d'une subvention de 500 €.

## **POINT N° 9 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION PERFORMANCE LINE TEAM RESSOURCES POUR LE SOUTIEN DES ATHLETES**

Il s'agit de soumettre au conseil municipal, une demande de subvention de 2500 € déposée par l'association « Performance Line Team ressources » pour le soutien des athlètes, en précisant que cette association soutient un jeune athlète aspremontois de haut niveau, Raphael Pelletier, 5ème en championnat d'Europe U17 VTT descente en 2022, participation en championnat du monde juniors VTT descente en 2023 et régulièrement dans le top 15.